



Prêt Gratuit Relance (PGR)

*Remboursement à échéance mensuelle ou trimestrielle
De 12 à 36 mois (différé inclus) / 5 000€ à 30 000€ / Sans frais*

*Un prêt gratuit court terme pour faciliter la recherche de financement sur
les phases de vie risquées.*

Quoi ?

Le prêt à titre gratuit Relance s'adresse aux structures qui sont durablement impactées par les conséquences de la crise sanitaire (fragilisation de la structure financière, difficultés à se refinancer ou maintenir les concours CT etc...) ou qui font face à des difficultés.

Ces difficultés peuvent être de nature différentes (perte d'un client majeur dans un contexte de portefeuille client concentré, transformation rapide du marché qui menace son modèle etc...), mais la structure cible doit respecter les critères suivants :

- Entreprises qui rencontrent des difficultés passagères mais dont l'assise financière reste saine et qui présente un plan de restructuration solide

- Entreprises qui rencontrent des difficultés structurelles avec des fonds propres négatifs mais qui présentent un plan de restructuration solide et dont les perspectives de stabilisation et de relance à l'issue de l'intervention FA se matérialise par un retour à des fonds propres positifs dans les 24 mois.

Pour qui ?

Le prêt à titre gratuit Relance est mobilisable quelle que soit la forme juridique de la structure (associative ou coopérative), présentant un engagement conforme aux exigences de France Active.

Comment ?

- Montant : entre 5 000€ et 100 000€
- Durée : à partir de 12 mois et jusqu'à 18 mois différé inclus
- Différé : de 12 mois maximum
- Remboursement : In fine Ou Amortissable (remboursable à échéance mensuelle ou trimestrielle au terme du différé)
- Taux de rémunération : Le Prêt Gratuit Relance n'est assorti d'aucun intérêt – Taux 0%
- Finalité et objet du prêt : Amorcer la relance en reconstituant la trésorerie, en couvrant la perte ponctuelle non comblée par les autres aides, couverture du BFR initial de relance. Stabiliser la situation financière de l'entreprise afin de préparer une levée de fonds ultérieure. Besoins de trésorerie liés aux difficultés conjoncturelles

La structure bénéficiaire n'a pas l'obligation d'obtenir un cofinancement mais notre intervention doit contribuer au minimum à maintenir les concours bancaires court terme.

Contactez-nous !

Un numéro, un rendez-vous au 02 31 06 16 36

Nous écrire : contact@franceactive-normandie.org